

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250208

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Date de convocation   | MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires, |
| 19 février 2025       |   |
| Date d'affichage      |   |
| 19 février 2025       |   |
| Nombre de conseillers |   |
| En exercice : 42      |   |
| Présents : 33         |   |
| Votants : 39          |   |

### Étaient excusés :

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre  
M. PARIS Hubert  
Mme BESNIER Claire  
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas  
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper  
Mme GERMAIN Martine  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA POCHERIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du budget annexe « Zone d'Activités La Pocherie » s'équilibrant en dépenses et en recettes :

- pour la section de Fonctionnement à 22 313,00 €
- pour la section d'Investissement à 22 263,00 €

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel que présenté,
- **AUTORISE**, pour l'exercice 2025, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD



Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANNE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS